



Introduction au Nouveau Testament

L'autorité de la Bible

Les confessions de foi réformées affirment toutes l'autorité de l'Écriture sainte (canon des soixante-six livres de l'Ancien et du Nouveau Testament). D'après elles, l'autorité de l'Écriture est le pouvoir absolu qu'elle possède parce que Dieu nous parle en elle. Dieu nous parle dans l'Écriture aujourd'hui, comme il l'a fait dans le passé. Tous ceux qui lisent ou entendent lire l'Écriture, Église et non-croyants, entendent ou lisent la Parole de Dieu. Citons ici les premiers articles de la confession de foi des Églises réformées en France, dite aussi de La Rochelle, de 1559, sur « Dieu et sa révélation » :

« 1. Dieu

Nous croyons et confessons qu'il y a un seul Dieu, qui est une seule et simple essence, spirituelle, éternelle, invisible, immuable, infinie, incompréhensible, ineffable, qui peut toutes choses, qui est toute sage, toute bonne, toute juste, et toute miséricordieuse.

2. La révélation

C'est Dieu qui se fait connaître aux hommes : Premièrement, par ses œuvres, aussi bien par leur création que par leur conservation et la manière dont il les conduit. Deuxièmement, et plus clairement encore, par sa Parole qui, au commencement révélée par oracle, a ensuite été rédigée par écrit dans les livres que nous appelons Écriture sainte.

3. L'Écriture sainte

Toute l'Écriture sainte est contenue dans les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont voici le détail [la confession donne ici la liste des 66 livres de la Bible].

4. L'Écriture, règle de la foi

Nous reconnaissons que ces livres sont canoniques et la règle très certaine de notre foi, non pas tant par le commun accord et le consentement de l'Église, que par le témoignage et la persuasion intérieure du Saint-Esprit, qui nous les fait distinguer des autres livres ecclésiastiques sur lesquels, biens qu'ils soient utiles, on ne peut fonder aucun article de foi.

5. L'autorité de l'Écriture

Nous croyons que la Parole qui est contenue dans ces livres a Dieu pour origine et qu'elle détient son autorité de Dieu seul et non des hommes.

Cette Parole est la règle de toute vérité et contient tout ce qui est nécessaire au service de Dieu et à notre salut. Il n'est donc pas permis aux hommes, ni même aux anges, d'y rien ajouter, retrancher ou changer.

Il en découle que ni l'ancienneté, ni les coutumes, ni le grand nombre, ni la sagesse humaine, ni les jugements, ni les arrêts, ni les lois, ni les décrets, ni les conciles, ni les visions, ni les miracles ne peuvent être opposés à cette Écriture sainte, mais qu'au contraire toutes choses doivent être examinées, réglées et réformées d'après elle. »

Les confessions de foi, ainsi qu'une certaine orthodoxie théologique n'ont pas toujours lié cette autorité, en tout cas pas d'une manière explicite, à celle de Jésus-Christ.

Or, le Christ est la Parole de Dieu. C'est par lui que Dieu a créé toutes choses. C'est par lui que Dieu s'adresse aux pécheurs et se réconcilie avec eux. Les discours de Jésus-Christ, ainsi que toute sa personne et son ministère, sont la Parole de Dieu. Car le contenu de l'Évangile c'est la personne et le service du Christ. En lui, mort et ressuscité, Dieu est notre Réconciliateur, notre Rédempteur, comme il est aussi notre Créateur.

L'histoire de l'Ancienne Alliance est l'histoire de l'action que Dieu entreprend en Christ pour le salut de son peuple. Sans la foi au Christ, nous ne pouvons pas comprendre l'Ancienne Alliance ni son document.

Pendant le temps de son incarnation, le Christ a appelé des apôtres. Ceux-ci ont été envoyés par lui vers le monde. Le choix, l'appel et l'envoi des apôtres nous rappellent la notion juridique hébraïque du « shaliah »¹. D'après les rabbins, le « shaliah » représente entièrement par sa personne celui qui l'envoie. Il emprunte son autorité uniquement de l'appel qu'il reçoit en vue de sa mission. Le délégué de quelqu'un est son représentant plénipotentiaire. Par conséquent, l'autorité et le message des apôtres sont ceux de Jésus-Christ. La tradition reçue du Christ est transmise dans la parole de l'apôtre; c'est le Christ qui parle à travers leur message.

Après son ascension, le Christ continue à envoyer les apôtres. Ceux-ci auront le secours du Saint-Esprit pour pouvoir annoncer la Parole du Christ. L'Esprit se servira de leur prédication pour convaincre le monde en ce qui concerne le péché, la justice et le jugement. Il rendra les apôtres capables de parler au nom du Christ. À ce titre, la parole apostolique est puissante et efficace au même titre que la Parole du Christ. Les apôtres prêcheront, mais ils écriront aussi. Leurs écrits ont la même autorité que leurs discours oraux.

Depuis les temps apostoliques, il y a un lien entre le salut et la lecture ou l'écoute du message apostolique. Car le Christ ressuscité est lui-même l'auteur de l'Évangile dont il reste en même temps l'objet. À ce même titre, les apôtres sont le fondement de l'Église et ils le sont exclusivement avec les prophètes de l'Ancien Testament, sans la prétendue succession apostolique.

Dans les livres canoniques de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament, c'est le Christ lui-même qui parle à son Église. C'est la raison pour laquelle nous pensons que le temps de la révélation de Dieu

1 Voir à ce propos les études de Oscar Cullmann, *La Tradition*, et H. Ridderbos, *When the Time Had Fully Come*.

n'est nullement limité aux 33 ans de l'existence terrestre de notre Seigneur, voire aux 40 jours entre la résurrection et l'ascension (selon Karl Barth), mais il est beaucoup plus étendu et s'arrête vers les années 80 ou 90 de notre ère (à la mort du dernier apôtre).

Le Christ a pris soin que les auteurs bibliques transmettent tout ce que l'Église devrait savoir durant les siècles à venir au sujet de son existence, son témoignage et son service, afin qu'elle soit une Église vraiment fidèle à son Seigneur. Tout a été écrit d'avance, tout ce qui était nécessaire pour la vie tout entière de l'Église. L'Église ne soulève pas de problème, mais elle amène des certitudes.

En Christ, nous avons donc la Parole définitive de Dieu. L'Écriture sainte fait partie de la révélation de Dieu en son Fils préexistant, incarné et exalté. L'Écriture nous offre la possibilité de rencontrer le Christ, d'entrer en communion avec lui et de demeurer unis à lui. Le Christ nous parlera uniquement par le message apostolique (les sacrements, baptême et sainte cène, n'étant, selon la théologie réformée, que des états pour la foi ou des moyens de grâce secondaires et soumis à la Parole). En lisant la Bible, nous entendons sa voix et nous écoutons ses consolations et ses exhortations pastorales. Il reste le même, hier, aujourd'hui et éternellement. Dieu s'est révélé en Christ tel que la Bible nous le présente. La Bible n'est pas un simple témoignage humain porté à la révélation, témoignage qui pourrait devenir Parole de Dieu (selon la théologie barthienne). Il nous est absolument nécessaire de savoir que la Parole de l'Écriture est la Parole du Christ. Le scandale de la révélation n'est pas dû à la forme, mais au contenu de la prédication : c'est la croix du salut qui est folie et scandale aux yeux des incrédules.

Pour résumer, nous croyons que l'autorité de l'Écriture est celle du Christ. Il existe un lien fonctionnel indissoluble entre les deux. Ceci évitera le malentendu ou les définitions incorrectes de l'autorité de l'Écriture. Le témoignage de l'Écriture est le témoignage que le Christ rend à sa personne et à son œuvre. L'autorité de l'Écriture doit être affirmée d'une manière claire et explicite sur la totalité de la vie et sur tous ses domaines. Cette autorité a été affirmée, avec raison, mais d'une manière peut-être trop restreinte, dans les chapitres de la doctrine du salut. Or, la Parole de Dieu en Christ que nous devons écouter est une Parole qui concerne toute notre vie et celle du monde, en vue de la rédemption, la réconciliation et la restauration finale de toutes choses. Ceci se fera par le Christ et pour la seule gloire de Dieu le Père.

Aaron Kayayan, pasteur

Introduction au Nouveau Testament. Volume 1. Foi et Vie Réformées.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2016. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))